



Molondin, le 15 mai 2018

**Préavis n° 3/18**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE MOLONDIN**

Concernant

**Travaux de mise en souterrain de l'éclairage public**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de divers travaux (constructions, modifications d'habitations), la Romande énergie va réaliser la mise en souterrain du réseau électrique de la Rue de l'Hôtel de Ville, actuellement alimentées par lignes aériennes. La Municipalité souhaite, de ce fait, inclure dans ce projet, les travaux de mise en souterrain de notre éclairage public afin de pouvoir profiter de la fouille qui serait faite pour la mise en souterrain du réseau électrique.

L'éclairage public joue un rôle important, contribuant à la sécurité routière, il est également un facteur influençant le bien-être et la qualité de vie des habitants. Bien dimensionné et installé, il permet de réaliser d'importantes économies et d'éviter des consommations inutiles.

### **Détails du projet**

Il sera posé 10 luminaires.

Alimentation électrique et raccordement des luminaires.

### **Avantages**

Le tronçon sera mis aux normes actuelles et le raccordement mis en souterrain.

Notre éclairage public sera harmonisé avec le reste de notre village.

---

### Coûts

Travaux de génie-civil	CHF 35'000.00
Prestations Romande Energie	CHF 25'000.00
Divers et imprévus :	CHF 5'000.00
<b>Total :</b>	<b>CHF 65'000.00</b>

### Financement

Les travaux seront financés par les fonds propres.

### Calendrier

Ces travaux se feront en même temps que les travaux Romande Energie, normalement en automne 2018.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL GENERAL DE MOLONDIN

Sur proposition de la Municipalité,

Entendu le rapport de la Commission de gestion,

Et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : D'autoriser les travaux de mise en souterrain de l'éclairage public

Article 2 : D'accorder l'utilisation de CHF 65'000.- sur les fonds propre afin de réaliser les travaux de mise en souterrain de l'éclairage public.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Correvon



La Secrétaire

P. Lavanchy

Délégué de la Municipalité : Monsieur Christian Cosendai